

CONVOCA TION

Le Conseil de ville est convoqué en séance ordinaire pour le

jeudi 17 mai 2018,
à 19.30 heures,

à la salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^{ème} étage).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 22 mars 2018.
4. Questions orales.
5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
 - a) Mme Diana Donzé, 05.11.1961, ressortissante allemande.
 - b) Mme Sara Sambade Leston, 21.05.1984, ressortissante espagnole.
6. Réponse à la question écrite intitulée « Futur du service des urgences sur le site de Porrentruy » (n° 1007) (PDC-JDC).
7. Réponse à la question écrite intitulée « Quel avenir pour les tournées de ramassage des déchets en ville de Porrentruy ? » (n° 1015) (PLR).
8. Réponse à la question écrite intitulée « De nombreux projets immobiliers, mais pour qui ? » (n° 1017) (PS-Les Verts).
9. Réponse à la question écrite intitulée « Eclairage de la route de desserte de la zone d'activité du Voyeboeuf (route de la côte du Voyeboeuf) » (n° 1018) (PS-Les Verts).
10. Traitement de la motion intitulée « Réhabiliter et sécuriser la place de jeux du Séminaire » (n° 1016) (PS-Les Verts).
11. Traitement du postulat intitulé « Revalorisons la politique communale » (n° 1020) (PLR).
12. Traitement du postulat intitulé « Créer un répertoire de la réparation pour Porrentruy et sa région » (n° 1021) (PS-Les Verts).
13. Approuver la modification partielle du règlement communal sur les constructions (RCC).
14. Approuver la modification partielle du plan de zone (PZ).
15. a) Approuver un crédit de CHF 20'300'000.- destiné à financer les travaux de rénovation et d'assainissement de la patinoire, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt. L'acceptation de ce crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette maximale de CHF 11'000'000.- restant à charge du SIDP.
b) Sous réserve de l'approbation du point a) par les deux tiers des communes, approuver un crédit complémentaire de CHF 7'500'000.- destiné à financer les travaux pour la réalisation d'un deuxième champ de glace, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt. L'acceptation de ce deuxième crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de CHF 13'000'000.- restant à la charge du SIDP pour l'ensemble du projet, soit les 2 surfaces de glace.
16. Accorder une subvention de CHF 990'000.- pour faciliter la réalisation du projet global de la patinoire, sous réserve de l'acceptation populaire par les communes du SIDP de la réalisation conditionnée à une dette résiduelle nette de CHF 13'000'000.- à charge des communes pour les 2 champs de glace de la patinoire.
17. Divers.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le Président :

Yann Voillat